

# ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

-----  
Arrondissement de Sarcelles

## **DECISION DU MAIRE** n° <sup>DSA</sup> /2026

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'année 2025-2026 – Centre socio-culturel Salvador Allende au 10, boulevard Salvador Allende 95400 Villiers-le-Bel UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE (UDAF 95) .**

La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n° A-320-2024 en date du 11 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur William STEPHAN - conseiller municipal délégué aux centres sociaux.

### DECIDE

**Article 1** – Il sera conclu avec l'association **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE (UDAF 95)**, une convention de mise à disposition de la salle « **Bureau de permanence 2** » : Le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 09h00 à 13h00 et les jeudis de 10h00 à 19h00 au 10 boulevard Salvador Allende à Villiers-le-Bel, **pour la période du Lundi 8 septembre 2025 au Vendredi 19 juin 2026.**

**Article 2** – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association.

**Article 3** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 16/02/2026

La Maire

Djida DJALLALI-TECHTACH

Pour la Maire et par délégation  
le Conseiller municipal délégué

William STEPHAN